

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 15 – Janvier 2015

Début d'année mouvementé pour notre société. Cette année, la journée fédérale sur la santé au travail a commencé par une minute de silence en mémoire des victimes de l'attentat de Charlie Hebdo. Sans aucun doute, nous n'avons pas fini de défendre nos valeurs, liberté et démocratie étant des fondements pour notre organisation.

Pas fini non plus de dire que les musulmans qui vivent dans notre pays n'ont rien à voir avec l'islam radical : le mouvement Pegida en Allemagne brandit déjà les noms des caricaturistes assassinés pour justifier son islamophobie.

Le Mét@llo Normand vous fera découvrir ou redécouvrir quelques images de Charb et de ses acolytes sur le travail.

Et si l'actualité vous a donné envie de dessiner, de créer, de vous exprimer, de profiter de la liberté qui vous est offerte, allez-y ! Le délai pour le concours d'affiches FGMM est prolongé ! cf dernière page du *Mét@llo Normand n°14*.

Bonne année à tous et bon courage à ceux qui sont en PSE.

Pour l'UmN
Cécile Maire
Secrétaire Générale

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr

Le Mét@llo Normand est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.



Lui, c'est Bruno Renvoisé, le trésorier de l'UmN CFDT.

Il est dans les locaux de l'UmN à Hérouville-Saint-Clair plusieurs fois par semaine pour s'occuper de la comptabilité et de la trésorerie.

Non, il n'est pas encore parti, seulement en retraite depuis décembre 2014. La section Lisi ne le verra plus dans ses murs.

Maintenant, entre deux couscous, il continue à venir l'UmN à toute heure de la journée pour offrir ses services.

Charlie Hebdo : quelques images des caricaturistes ... sur le travail



Charlie Hebdo : quelques images des caricaturistes



CHAM EDF : la CFDT attend davantage sur les salaires**Grève pour les salaires chez Cham EDF**

À lfs, presque tous les salariés de Cham EDF étaient en grève, hier.

La quinzaine de salariés de l'agence Cham EDF d'lfs (entretien et dépannage de chauffages, pompes à chaleur...) étaient presque tous en grève, hier. Ils répondaient à un appel de la CFDT et de FO, valable au plan national. Cham emploie 500 personnes en France, plus 300 autres dans diverses filiales.

Le mécontentement des salariés porte sur les salaires (l'augmentation demandée par les syndicats étant

bien supérieure à celle proposée par la direction), mais ils demandent aussi une prime de salissure de 20 € par mois, la création de quatre postes par an en apprentissage et une amélioration de la qualité de vie au travail.

« Le mouvement s'arrête ce soir, indique Thierry Lecoq, délégué CFDT à lfs. La direction a proposé une rencontre à propos des salaires. On verra par la suite si le mouvement doit continuer. »

Ouest-France, le 11 décembre 2014

Après un mouvement de grève suivi par une grande partie des salariés présents sur l'ensemble du réseau Cham EDF, lancé le 11 décembre 2014 par la CFDT et FO afin de protester contre le niveau des augmentations de salaires 2015 proposé par la direction, la CFDT Cham EDF entend faire progresser les négociations lors de la prochaine réunion avec la direction qui se tiendra ce 19 décembre.

Lors de la première réunion sur les NAO 2015 organisée le 5 décembre dernier, la direction avait en effet proposé une **augmentation générale de 0,7 %** (ce qui représente une hausse de 10 euros mensuels pour un salaire de 1 500 euros) et une enveloppe de **0,80 % pour les augmentations individuelles.**

Suite au mouvement de grève, la direction a à nouveau ouvert les négociations et proposé **1,5 % en AG, rien pour les AI**. Elle a également présenté une augmentation de 0,2 % pour rattraper les bas salaires soit 26 000 euros. Cela concernera une cinquantaine de salariés.

La CFDT Cham EDF demeure insatisfaite. Elle avait certes demandé une AG de 1,5 % mais également une enveloppe AI de 2 %, une prime de salissure de 20 euros par mois, la création de quatre postes par an en apprentissage, une harmonisation des astreintes par le haut et une amélioration de la qualité de vie au travail.

Cham EDF ne connaît pas la crise : le chiffre d'affaires de Cham EDF et de ses filiales a cru de 14 % en 2013 ; l'endettement du groupe diminue tandis que sa trésorerie dégage 2,5 millions d'euros ; le résultat d'exploitation de Cham EDF est 2,5 fois supérieur à Savelys, leader du marché. Sans compter que Cham EDF a largement bénéficié des avantages liés au CICE et au Pacte de responsabilité.

Filiale d'EDF, spécialisée dans l'entretien et dépannage des équipements de chauffage, Cham EDF emploie 500 personnes en France, et plus de 300 autres dans diverses filiales.

Syndicat Rouen Elbeuf Dieppe : après le barbecue, la galette

13/01/2015



Joël Amouret (Asteelflash)



Jérôme Anthon (Koyo)



Patrice Corroy (SIRM)



Daniel Agesne (Legrand)

IDT Caen :**la CFDT signe un accord majoritaire dans le cadre d'un PSE**

Le 3 décembre dernier, la CFDT IDT (66 % de représentativité) a signé un accord majoritaire sur les mesures d'accompagnement du plan de sauvegarde de l'emploi annoncé par la direction. **Ce PSE concerne 40 suppressions de postes sur les 53** que compte l'entreprise caennaise de microélectronique.

La sauvegarde de deux postes supplémentaires en design RF a déterminé le choix de la CFDT à s'engager sur cette signature. **Treize salariés (au lieu de 11) resteront ainsi en poste** pour continuer à concevoir et à suivre la production de convertisseurs analogiques-numériques.

La CFDT a également obtenu 1 mois de délai pour la présentation des projets de volontariat et pour tous les licenciements. Des indemnités colossales ont été mises sur la table dès le départ par l'entreprise, déstabilisant dans un premier temps les négociateurs, venus discuter d'un emploi pour tous. Mais la direction n'a pas réussi à acheter la paix sociale. Les délégués CFDT se sont battus avec engagement et ténacité pour arracher ces avancées : ils ont obtenu que les 13 salariés maintenus à leur poste aient un avenant à leur contrat de travail garantissant les mêmes conditions sociales en cas de licenciement dans les 3 ans.

La direction s'est également engagée à compenser les indemnités du Contrat de sécurisation professionnelle, si celles-ci devaient être revues à la baisse par l'Unedic. Le minimum des indemnités versées par IDT est de 100 000 €, portées à 120 000 € pour un licencié âgé de plus de 45 ans et de 140 000 € pour un licencié âgé plus de 50 ans. Des montants énormes à l'échelle individuelle, qui ne sont qu'une bouchée de pain pour le groupe américain qu'est IDT. La CFDT conteste l'argumentaire économique de l'entreprise. La décision d'arrêter l'activité Convertisseurs est un arbitrage à visée purement financière.

La CFDT dénonce le gâchis que représentent des années d'investissements alors que le prototype qui vient d'arriver est le meilleur du marché. La rentabilité aurait été à terme au rendez-vous, encore faut-il voir à long terme. **La CFDT continuera à se battre pour le reclassement des licenciés d'IDT dans la micro-électronique à Caen.**

Les salariés IDT à Caen sont majoritairement des ingénieurs et techniciens issus de NXP, précédemment Philips Semiconducteurs. Depuis 2007, la microélectronique caennaise a connu un éclatement en de multiples entités. En 2009, un rapport du CESER, organisme multipartite où la CFDT est partie prenante, préconisait **l'organisation de la filière et la mutualisation. Forte d'une représentativité massive et de plus de 200 adhérents dans la micro-électronique caennaise, la CFDT continuera de se faire entendre pour que la question de l'emploi dans ce secteur soit l'affaire de tous, en dehors des postures.**

Selon une étude nationale du cabinet Syndex, la filière des composants semi-conducteurs (qui emploie actuellement 19 500 personnes en France) devrait diminuer de 15 % d'ici 2020. **La CFDT intervient régulièrement auprès des services de l'État** (ministère de l'Économie et Commissaire au redressement productif en région) pour alerter, informer, expliquer les enjeux du maintien de cette filière et, si possible, construire des propositions.

Carrier Transicold à Franqueville-Saint-Pierre (Seine-Maritime)

Le 6 janvier 2015, la section Carrier Transicold a reçu la visite de Jean Mauriès, secrétaire général adjoint de la fédération et Bruno Delavant, secrétaire fédéral, en présence de Jorge Da Costa (secrétaire adjoint du syndicat Rouen Elbeuf Dieppe) et de Cécile Maire (secrétaire UmN).

Cette entreprise de 473 salariés est rattachée au groupe UTC et fabrique des blocs de réfrigération pour le transport. Elle a la particularité de dépendre de la convention collective du froid et de l'aérialique qui couvre environ 25 000 salariés en France, cadres et non cadres. Les négociations de cette convention collective sont nationales ; pour la CFDT, Jean Mauriès en a la responsabilité et Bruno Delavant siège à toutes les réunions paritaires de cette branche.

La convention collective de branche a été au cœur de cette rencontre, qui a aussi permis de visiter l'entreprise et de discuter de l'activité économique, sociale et syndicale. La CFDT pèse 26.5% sur ce site, avec des élus au 2^e et 3^e collège.

***Clémessy, suite sur les attaques contre le DSC CFDT
La Cour de Cassation déboute l'entreprise***

Le 3 décembre 2014, la Cour de Cassation a donné raison au plaignant, Dominique Le Morvan (DSC CFDT Clémessy) soutenu par la FGMM CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie). Dans le cadre d'une procédure de licenciement à l'encontre de Dominique, l'entreprise Clémessy avait organisé une expertise de son ordinateur. La Cour de Cassation a confirmé que le principe du contradictoire n'a pas été respecté dans le processus d'expertise ; de plus il est souligné l'importance de ce principe compte-tenu de la sensibilité des informations syndicales. Cette décision sera sans doute relevée à l'avenir car elle ouvre la porte pour les syndicalistes à la protection du secret des sources, au même titre que pour les journalistes.

Journée Fédérale sur le C3P (Compte Personnel de Prévention des Pénibilités)



La mobilisation de cette journée sur le compte pénibilité a été à la hauteur de l'importance de la CFDT accordée au sujet : 91 personnes, 35 sections syndicales de la métallurgie normande. Les militants, tout comme la FGMM CFDT ont regretté l'absence de rétroactivité des mesures de reconnaissance de la pénibilité et le report de 6 critères sur 10 à 2016, obtenu du gouvernement par le patronat. Au-delà de la FGMM, représentée par Magali Benoît, les intervenants extérieurs Bernard Cottet (AG2R Didacthem) et Eric Peltier (ARACT Basse-Normandie) ont apporté des éclairages précis et complémentaires sur le sujet. Tout le monde est bien conscient du travail qui nous attend ! Pour faire vivre cette loi qui, malgré ses imperfections, est une véritable mesure de justice sociale.



Le 1^{er} mai 2015 : les jeunes fêtent le travail



La CFDT invite les jeunes salariés de 18 à 35 ans à se réunir à Paris (INSEP), à l'occasion du 1er mai 2015.

160 jeunes normands de tous secteurs d'activité, adhérents ou sympathisants à la CFDT, sont invités à participer à une journée festive regroupant 5000 jeunes venus des 4 coins de France et d'Europe.

Contactez votre syndicat pour vous y inscrire !

Contenu de la journée

Les participants retrouveront lors de cette journée festive tout ce qui fait la CFDT : ses valeurs, ses services, un réseau, un lieu de réflexion, d'implication et d'actions autour du travail et d'autres sujets qui font la société. Le fil rouge proposé est l'Europe comme nouvelle dimension pour construire et agir. Le lien Europe, travail, jeunes sera porté dans toutes les propositions de la journée.

Village CFDT de 10h à 18h

Présence des stands CFDT et animation pour découvrir la CFDT d'aujourd'hui et proposer la CFDT de demain. Témoignages et discussions avec des jeunes militants régulièrement dans la journée.

Les participants seront invités à suivre les ateliers et animations au gré de leurs besoins et de leurs envies.

Un grand concert clôturera la journée (le nom des artistes retenus sera communiqué sous peu).

Déroulement de la journée

Le transport sera organisé par votre URI.

La journée se déroulera à l'INSEP, à Vincennes, de 10h à 23h30.

Retour dans la nuit.

Participation financière

La participation financière à la journée a été fixée à 10€, transport et concert compris.

Formation syndicale



Actualité des inscriptions :

- « 1^{ère} formation » à Bayeux, le 26-27 février 2015 (fin des inscriptions)
- **Agir pour le développement durable à Villers/mer le 3-4 mars + 1^{er} avril**

Programme

Les principaux mots clés liés à la mondialisation.
 La mondialisation comme source d'inégalités.
 Réflexion sur les enjeux du développement durable.
 Les concepts éco fonctionnalité, éco conception, éco énergétique.
 Pouvoir relever ses défis syndicalement dans l'entreprise.
 Etablir un diagnostic d'entreprise.
 Analyse du travail inter session.
 Comprendre le bilan carbone
 Comprendre la RSE
 Construire sa boîte à outils
 Constituer un réseau d'acteurs dans et hors CFDT

C'est le moment de vous faire connaître, nous pourrions manquer de candidats ! Cette formation programmée en 2014 a déjà été reportée. Il manque 3 à 4 personnes pour pérenniser la session.

- Pour répondre aux nombreuses demandes, l'UmN vient de programmer une session supplémentaire « 1^{ère} formation » en mai et une session supplémentaire « Agir dans les IRP » en mars. **La version 3 du plan de formation** intègre ces ajouts et va être communiquée très prochainement aux syndicats.
- Pour chaque session, l'UmN va solliciter les militants pré-inscrits (ou leur délégué syndical qui transmettra) en leur proposant une date. **Merci de renvoyer vos bulletins d'inscription** à l'UmN, faute de quoi votre place pourra être proposée à quelqu'un d'autre. Merci aussi d'indiquer par un mail ou un coup de fil si vous ne comptez pas venir ou si vous souhaitez une autre date pour le même module.
- Vous pouvez continuer à faire part de vos souhaits et besoins de formation pour 2015, la collecte fonctionne vite et bien ! L'UmN fera le maximum pour répondre aux demandes.

A vos agendas !

DATES	CE (MEMBRES ELUS)	BR (ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
18 FEVRIER 2015	Rouen		
11 MARS 2015	Le Havre		
18 MARS 2015			Groupe syndicalisation cadres, Lisieux
24 MARS 2015			Rassemblement fédéral des acteurs du développement, Paris
8 AVRIL 2015		Villers/mer	
3 JUIN 2015	Caen		
2 JUILLET 2015		Villers/mer	
14 SEPTEMBRE	Rouen		
15 OCTOBRE 2015		Villers/mer	
25 NOVEMBRE 2015	Lisieux		
16 DECEMBRE 2015	Caen		

En vert, les rassemblements de mandatés sur des sujets spécifiques.

L'Outil du Mét@llo :**Le Compte Personnel de Prévention des Pénibilités, en quelques mots**

La pénibilité au travail est désormais inscrite au code du travail (L. 4121-3-1). Elle est caractérisée par l'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces **durables, identifiables et irréversibles sur la santé**. L'ouverture du compte pénibilité est effective au 1^{er} janvier 2015. Suite au lobbying du patronat, seulement 4 facteurs sont appliqués, les 6 autres devant attendre le 1^{er} janvier 2016. Il suffit qu'un salarié subisse un facteur de pénibilité pour que l'entreprise soit tenue de mettre en place le dispositif. Un diagnostic doit être réalisé pour chaque salarié. Si ce dernier est frappé par un facteur, il percevra 4 points par an et à partir de 2 facteurs le compte sera alimenté de 8 points par an. Pour les salariés nés avant le 1^{er} juillet 1956, les points sont doublés.

Utilisation des points : Les 20 premiers points sont obligatoirement convertis en heures de formation, soit 25 heures pour 1 point. Cette obligation est supprimée pour les salariés nés avant le 1^{er} janvier 1960 et ramenée à 10 points pour ceux nés entre le 1^{er} janvier 1960 et le 31 décembre 1962. Le temps partiel de 20 à 80%, la retraite anticipée : le compte est utilisable par tranche de 10 points qui correspondent à 1 trimestre de travail en moins.

Le compte pénibilité peut cumuler un maximum de 100 points qui, déduit des 20 points pour la formation, ouvrent une réduction de 8 trimestres du temps travaillé. Ces éléments sont consignés sur la fiche de prévention des expositions (FPE) qui est consultable par chaque salarié et remise chaque année à la CARSAT et au salarié s'il quitte l'entreprise.

LES 4 FACTEURS AU 1^{ER} JANVIER 2015.

TRAVAIL DE NUIT		TRAVAIL EN ÉQUIPE	
1H travaillée entre minuit et 5h	pendant 120 nuits/an	3X8 ou 2X8, avec 1 h de travail entre 24h et 5h	pendant 50 nuits/an
TRAVAIL RÉPÉTITIF		TRAVAIL EN MILIEU HYPERBARE	
Temps de cycle inférieur à 1 minute ou plus de 30 actions en 1 minute	900h/an	1200 Hectopascals	60 fois/an

LES 6 FACTEURS AU 1^{ER} JANVIER 2016

PORT DE CHARGES LOURDES		POSTURES	
>15 kg (lever, porter) ou > 10kg (déplacement du haut ou du bas) ou >250 kg (pousser ou tirer)	600h/an	Bras en l'air, accroupi, à genoux, torse en torsion 30° ou fléchi à 45°	900 h/an
>7,5 T/jour charge cumulée	120 j/an		
VIBRATIONS		AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	
>2,5 m/s ² membres supérieurs ou 0,5 m/s ² ensemble du corps	450 h/an	Classe de danger fixée par arrêté + poussières et fumées	Spécifique par agent chimique
TEMPÉRATURES		BRUIT	
<5° ou >30°	900 h/an	>80 dB >135 dB	600 h/an 120 fois/an

VRAI/FAUX de la confédération http://interne.cfdt.fr/content/medias/media51464_zgARLpuUMbdgPky.pdf

MODE D'EMPLOI : http://interne.cfdt.fr/content/medias/media50213_yZVJRfxrTUOWTwq.pdf

Sanctions financières : En cas d'absence de fiche de prévention des expositions (FPE), l'employeur devra verser 1500 € par salarié (3000 € en cas de récidive) à l'administration.